

Avenant à la CONVENTION
entre l'État du Grand-Duché du Luxembourg
et l'association sans but lucratif
« United Instruments of Lucilin »

Entre les soussignés :

L'État du Grand-Duché du Luxembourg, représenté par sa ministre de la Culture,
désigné ci-après par « l'État », d'une part

et

L'association sans but lucratif « **United Instruments of Lucilin** » représentée par son président,
désignée ci-après « l'association », d'autre part

Il est ajouté un article 13 la convention conclue le 5 février 2015 entre parties :

Article 13 – Disposition transitoire

Pour l'exercice 2017, le Ministère de la Culture prend en charge les frais de voyage pour vos prestations de l'opéra "The Dark" d'Albena Petrovic (LU) au Dam festival à Pristina au Kosovo le 31 mars 2017 pour un montant de 3.000.- € et au Concordia Festival à Sofia en Bulgarie le 14 octobre 2017 pour un montant de 2.700.- €, donc au total 5.700.- € à imputer à l'article budgétaire 12.303. Pour cela après chaque déplacement un décompte avec factures acquittées, preuves de paiement ainsi que les boarding cards de tous les vols sont à remettre au ministère afin de pouvoir procéder au remboursement.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le **8 MARS 2017**

Pour l'association


(Marc Welter)
Président

Pour l'État du Grand-Duché de
Luxembourg

Guy ARENDT


Secrétaire d'Etat à la Culture